

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux
Proposition d'aide pour la création
d'une structure périscolaire à SELTZ**

Rapport n° CP/2019/257

Service gestionnaire :
J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer, sur la période 2018 – 2021, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en oeuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Il est proposé à la Commission Permanente du Conseil Départemental de décider d'attribuer une contribution financière du département, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin pour la création d'une structure périscolaire à Seltz et l'accompagnement de la politique enfance.

La volonté de l'Exécutif départemental est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises.

Le contrat départemental et de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Cette ambition est partagée par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin qui a approuvé le Contrat Départemental du territoire d'action Nord le 21 février 2018.

1. Le projet de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin :

L'accueil périscolaire est maillé sur le territoire par 7 structures accueillant entre 20 et 60 enfants. La gestion et l'animation de ces 7 structures ont été confiées à la FDMJC.

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, qui dispose de la compétence « petite enfance et périscolaire » souhaite construire une nouvelle structure d'accueil périscolaire à Seltz pour compléter son schéma de développement de périscolaires.

Disposant de 100 places, dans un bâtiment dédié entièrement à cette vocation, cette structure apportera confort et sécurité à tous les utilisateurs et permettra de répondre aux demandes en constante évolution en matière d'accueil périscolaire.

Cette nouvelle structure périscolaire ne va pas venir en plus des 7 déjà existantes. Elle vise à répondre à un problème fonctionnel sur le site de Seltz qui comprend actuellement 60 places : l'accueil se fait actuellement à l'arrière de la Maison des Loisirs et de la Culture ainsi que dans le clubhouse du gymnase, deux lieux qui ne sont donc pas exclusivement réservés ou dédiés à l'accueil périscolaire et cela engendre des déménagements quotidiens du matériel et des équipements nécessaires aux enfants et aux encadrants. De plus, le nombre de places proposées ne répond plus à la demande locale.

Le coût de l'opération pour la construction de la structure périscolaire de Seltz se monte à **2 307 100 €** (coût estimatif, avant consultation).

2. Le soutien du Département dans le cadre du contrat départemental

Les besoins repérés dans le champ de la petite enfance sur le Territoire Nord et indiqués au Contrat Départemental sont multiples et portent sur :

- Le renforcement de l'aide au « métier » de parent, dans une optique de prévention précoce ;
- La prévention auprès du public pré-adolescent et adolescent, notamment des conduites à risques et l'adaptation aux phénomènes nouveaux (réseaux sociaux, radicalisation) ;
- Le soutien aux jeunes pour accéder à la formation, à l'emploi et au logement & mobilité ;
- l'amélioration de la prise en charge, notamment du handicap sur le territoire (places en crèche, ITEP, CMP, Sessad, ...)
- la prévention du décrochage scolaire, dès le collège, l'accès à une meilleure orientation.

Ces besoins rejoignent les enjeux du plan d'action « un avenir pour nos enfants » adoptés Conseil Départemental lors de sa séance plénière du 25 juin 2018 :

- la prévention, pour intervenir en amont et développer l'accompagnement sanitaire, éducatif et social de tous les parents ;
- pour chaque jeune, un parcours adapté ;
- les jeunes, considérés comme atout d'une société plus inclusive ;
- soutenir les territoires, écosystèmes de bienveillance avec le réseau des acteurs et des projets territoriaux.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes (engagements confirmés)	
Maîtrise d'œuvre et études	286 100 €	Département du Bas-Rhin	461 420 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	35 900 €	Communauté de Communes	753 580 €
Travaux	1 935 100 €	CAF	300 000 €
Divers	50 000 €	DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux))	692 100 €
		Région	100 000 €
TOTAL	2 307 100 €	TOTAL	2 307 100 €

Il est proposé une participation du Département du Bas-Rhin à hauteur de 20%.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	78 534 608,00 €	461 420,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur Proposition de son Président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet partenarial de renforcement de l'attractivité du territoire de l'Alsace du Nord à travers la création d'une structure périscolaire à Seltz ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la de la Mission Action Sociale de Proximité, de la Mission Enfance Famille et de la Mission Education, Sport et Jeunesse ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention partenariale pour la mise en place d'une stratégie enfance à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de communes de la Plaine du Rhin, la commune de Seltz, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;

- décide d'attribuer une subvention d'investissement au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité de 461 420 € à la communauté de communes de la Plaine du Rhin pour la création d'une structure périscolaire à Seltz au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de communes de la Plaine du Rhin, joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,



Frédéric BIERRY